

Entre deux ponts

Joyeuses Fêtes

Bulletin de liaison d'Arthaz Pont-Notre-Dame
n° 14 - Décembre 2011





Edito	3
Vie communale	4 à 8
Ça s'est passé à Arthaz	9 - 10
Vie des associations	11 à 13
Un peu d'histoire	14
Conseil municipal	15 à 17
Etat civil 2011	18
Infos administratives	19 - 20
Aux alentours	21 à 24
Quelques dates à noter	24

dernière minute

Horaires de la mairie

Durant les fêtes de fin d'année, les horaires de la mairie restent inchangés sauf pour les vendredis 23 et 30 décembre où la mairie sera fermée l'après-midi mais ouverte exceptionnellement le matin de 9h00 à 12h00 afin que notamment les personnes désirant s'enregistrer sur les listes électorales puissent faire leur inscription.
Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales se tiendra en mairie le samedi 31 décembre de 10h00 à 12h00.

Commission Communication

La commission communication vous a accompagné tout au long de cette année par l'intermédiaire de nos bulletins de liaison. Un grand merci à Monsieur Raoul Jappel (rubrique « Un peu d'histoire ») et Monsieur Claude Rossat, aux associations arthaziennes pour leur participation active à l'élaboration de ces bulletins.

A la veille des fêtes de fin d'année, la commission communication vous souhaite de joyeuses fêtes et vous adresse ses meilleurs vœux.



Chères Arthaziennes,
Chers Arthaziens,

La fin d'une année riche en concrétisation approche avec la finalisation de la sécurisation de la RD202, l'extension du groupe scolaire, l'approbation de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la dépose du permis de construire de la maison intergénérationnelle.

De nombreux travaux sur notre réseau d'eau ont également été réalisés, augmentant ainsi son rendement de 50 à 70 %, et nous permettant d'accroître notre capacité de défense incendie.

Nous avons également développé nos réserves foncières en acquérant 4 hectares de terrains aux Rafforts, 2 000 m² dans la zone d'activité UX de notre PLU et près de 4 000 m² à l'arrière de l'extension de notre groupe scolaire.

L'année 2011 aura été faste pour notre commune. Cependant, au vu du climat ambiant et des baisses de moyens annoncées dans nos collectivités, nous ne pourrions certainement plus voir autant de projets se réaliser en si peu de temps dans les années à venir.

En 2012 et pour la 4^{ème} année consécutive, nous n'augmenterons pas les parts communales des trois taxes, car dans un contexte morose nous ne souhaitons pas alourdir encore un peu plus le poids de votre imposition.

Notre budget se concentrera sur le fonctionnement courant, l'entretien de l'existant et sur la réalisation de petits aménagements. Les études en cours ou celles qui seront menées à l'avenir, influenceront sur nos prochains investissements.

Au niveau administratif et procédure, cette nouvelle année s'annonce difficile pour notre commune, en effet de nombreux dossiers sujets à contentieux devront être défendus devant les tribunaux :

1. Devant notre opposition, le projet des carrières Barbaz fait l'objet d'un recours au tribunal administratif contre la zone AS de notre PLU. Pour cette action, nous pouvons heureusement compter sur le soutien de Monsieur le Préfet.

2. La gestion de notre eau potable avec Annemasse Agglo fait également l'objet de nombreuses discussions, à l'heure actuelle aucun consensus n'a été trouvé.

3. L'opposition à la déviation autoroutière « Les Chasseurs - Findrol » par le plateau de Loëx.

Cependant, ne commençons pas l'année 2012 dans la négativité, en effet, sous réserve de recours éventuels, la construction de notre maison intergénérationnelle commencera enfin, cette opération blanche et sans coût d'aménagement pour la collectivité nous permettra de bâtir un centre-village cohérent et nécessaire. Plus moderne, plus accessible, plus élégant avec de nouveaux services tels qu'une micro-crèche. Comme toujours, le chantier ne se fera pas sans inconvénients, mais tout sera fait pour limiter au mieux les désagréments des travaux.

L'année 2012 sera également un grand rendez-vous politique avec les élections présidentielles les dimanches 22 avril et 6 mai, et les élections législatives les dimanches 10 et 17 juin. Pensez, si cela n'est pas déjà fait, à venir vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre, faute de quoi vous ne pourrez pas venir exprimer vos opinions.

A l'aube d'une nouvelle année, les axes de 2012 étant tracés, les conseillers municipaux, les maires-adjoints et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et une très belle année 2012 et nous vous donnons rendez vous le samedi 7 janvier à 19h30 à la salle communale pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire.

Votre maire, Cyril Pellevat





Distinction Gilles Favre

Gilles FAVRE, fils d'habitants de notre commune et travaillant au World Trade Center de Dubaï, est arrivé 2^{ème} lors du concours des meilleurs chefs pâtissiers du Moyen-Orient, pour 2010-2011.

Toutes nos félicitations.



Travaux de sécurisation RD 202

La réalisation de la deuxième tranche des travaux de sécurisation de la Route Départementale 202 a été réalisée durant cet automne et a consisté à l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie, avec reprise de tous les branchements particuliers ; la pose de fourreaux pour la réception future de la fibre optique ; la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales avec création de puits perdus ; le remplacement de la colonne d'eau potable avec un diamètre supérieur ; la création de deux trottoirs

de 1.50 mètre de largeur, de chaque côté de la voie de circulation ; la réalisation d'une nouvelle aire de stationnement de bus pour les transports scolaires ; la pose de lampadaires avec éclairage à LED ; la réfection totale de la chaussée.

Le coût de réalisation de cette deuxième tranche de travaux s'est élevé à 153 000 € HT.

Personnel communal : nouveaux agents

L'équipe des employés municipaux vient de s'étoffer avec l'arrivée de Sandrine COPPAZ à la mairie et à l'école ainsi que Nicolas MICHEL au service technique et espaces verts.



Sandrine COPPAZ est engagée depuis le 1er septembre 2011 pour un contrat aidé d'une durée d'un an, en qualité d'ATSEM à mi-temps à l'école maternelle afin de seconder l'ATSEM titulaire suite à l'augmentation des effectifs scolaires et également en tant qu'adjoint administratif en charge de l'accueil au

secrétariat de la mairie, tous les mercredis matin, jeudis et vendredis après-midi.

Sandrine est domiciliée sur la commune de Nangy, mais connaît bien la commune d'Arthaz pour avoir déjà travaillé à l'école en qualité d'ATSEM lors de l'année scolaire 2008/2009.



Nicolas MICHEL est recruté depuis le 17 octobre 2011 en qualité d'adjoint technique stagiaire à temps complet au service technique et espaces verts.

Domicilié sur la Commune du Petit-Bornand, ce nouvel employé aura notamment en charge l'entretien des espaces verts communaux, la maintenance du réseau de voirie, l'entretien des véhicules et des bâtiments communaux.

Nous leur souhaitons à tous les deux la bienvenue sur notre commune et une bonne intégration dans leurs nouveaux postes.



Les élèves de l'école maternelle

Une visite chez l'épicière

À l'occasion de la semaine du goût, nous sommes allés à l'épicerie de la maman de Lisange pour goûter des légumes d'autrefois. Nous avons découvert les carottes pourpres et jaunes ainsi que les panais. Nous avons dégusté une purée de carottes-panais et un cake sucré aux panais. C'était délicieux !

Les élèves de Moyenne section (maternelle)



Atelier terre

Cécile Rebecchi est venue dans notre classe pour nous faire découvrir la technique du modelage. Nous avons modelé un renard en argile (celui qui veut manger la « Petite Poule Rousse »...). Nous avons utilisé la technique des colombins (saucisses) et celle de la boule (parfois aplatie : pour la tête et les oreilles). Le bout de la queue a été peint en blanc.

Merci au Sou des Ecoles d'Arthaz pour cette activité.

Les élèves de Moyenne section (maternelle)



Repas des aînés 2012

18 mars 2012 : vous êtes âgés de 67 ans (nés en 1945) et plus, alors reprenez dès aujourd'hui cette date pour le traditionnel repas des aînés, à la salle communale dès 12 heures. Les membres de l'Association Familles Rurales d'Arthaz ne manqueront pas de vous apporter une invitation personnelle.



Paroisse

Nous vous présentons, ci-dessous, les responsables d'Arthaz Pont-Notre-Dame à la paroisse Bienheureux Jean XXIII :

Contact paroissial + trésorerie : Christiane Desbiolles

Equipe liturgique : Denise Assens

Chorale : Jo Mérandon, Thérèse Messerly

Visiteur malades : Bernadette Blanchet

Journal Chez-Nous : Denise Rossat

Fleurissement de l'église : Monique Simond et Annie Rosset

Responsable messes : Chantal Pellevat

Equipe Funérailles : Jacqueline Berthet, Claude Rossat, Francis Lambert

Logistique et matériel : Marcel Bornand





Historique concernant le chemin de Barjoz menant au lavoir et à Nant.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 septembre au 12 octobre 2010, nous souhaitons faire le point sur un litige qui a opposé pendant plusieurs années la municipalité d'Arthaz à Messieurs Rioche et Mignon.

En effet, de par la continuité républicaine, les différentes générations d'élus se doivent d'assumer de fait les contentieux/affaires qui se sont produits avec les précédentes municipalités.

Il serait fastidieux d'énumérer dans le détail tous les épisodes de ce dossier qui ont eu comme dénominateur commun le chemin de Barjoz.



Les précédentes municipalités ont estimé que Messieurs Mignon et Rioche avaient déplacé le chemin de Barjoz et avaient ainsi lésé les intérêts de la commune.

Cependant, cette version a toujours été contestée par les propriétaires riverains qui ont aménagé ce chemin, et l'ont pendant plusieurs années

entretenu à leur frais pour qu'il soit accessible par les habitants de la commune.

Alors, pourquoi ce problème, a-t-il duré pendant plus de 15 ans ?

Pour être bref :

En 1981, la RD 202 est surélevée et élargie de près de 3 mètres côté chemin. Voici le résultat après l'aménagement de la D202.

En 1982, suite à une nouvelle construction, la municipalité aménage alors le chemin de Barjoz en passant au droit de la pente.

En 1990, la municipalité déclare que M. Rioche a dévié le chemin et demande son rétablissement dans l'assiette cadastrale.

Un géomètre mandaté par la commune détermine l'emplacement cadastral (voir première photo). Le chemin aménagé passe sur la propriété de M. Rioche qui propose de laisser le chemin en l'état.

En 1998, la municipalité demande le rétablissement du chemin dans son assiette cadastrale. L'expertise d'un nouveau géomètre confirme la précédente à savoir que le chemin passe chez M. Rioche.

Après des années de procédures, Messieurs Rioche et Mignon sont condamnés. Ils doivent enlever les marches situées sur la propriété de M. Rioche qui rendaient le chemin praticable.

Messieurs Rioche et Mignon choisissent de ne pas aller en cassation et décident d'appliquer le jugement.

La municipalité, malgré le rétablissement du chemin dans sa situation initiale, conteste l'application du jugement. Cependant, le juge d'application des peines donne raison à Messieurs Mignon et Rioche et condamne la commune.

Depuis notre prise de fonction en 2008, nous avons souhaité apaiser les relations entre les riverains et la municipalité. Ainsi, nous avons proposé la réalisation d'une enquête publique pour le changement de l'assiette du chemin de Barjoz reprenant les surfaces de M. Rioche à titre gracieux.

Avec la réalisation de la pisciculture dans le lavoir situé sur le chemin de Barjoz, nous allons au printemps prochain réhabiliter ce chemin depuis le haut des Echelettes pour le rendre praticable par tous.





ça s'est passé à arthaz

Rentrée des classes - Lundi 5 septembre 2011

Impatients, 116 enfants attendent que le portail ouvre en cette belle journée de rentrée !

Les petits des classes de maternelle se rendent dans leur toute nouvelle école !

Quant aux enfants de l'école primaire, ils devront patienter encore quelques semaines dans le bâtiment Jules Ferry avant de rejoindre à leur tour le bâtiment rénové.

Et bonne nouvelle, une ouverture de classe dès le jeudi 8 septembre.

A nouvelle classe, nouvelle enseignante : Corine RIES (CP-CE1), qui rejoint la Directrice Yannick BILLON (PS-GS), Hélène REPLUMAZ (MS), Maryline CORBON (CE1-CE2) et Peggie BOUSQUET (CM1-CM2). Il y a également Sophie EYMIN qui intervient à mi-temps dans les classes de MS et PS/GS.



Inauguration de l'école - Samedi 17 septembre 2011

Le nouveau groupe scolaire a été inauguré le samedi 17 septembre dernier, en présence de nombreux élus et personnalités, parmi lesquelles M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée Nationale, M. Christian Monteil, Président du Conseil Général, MM. les sénateurs Carle et Amoudry. Au cours de cette matinée pluvieuse, de nombreux arthaziens avaient fait le déplacement.





ça s'est passé à arthaz



Suite à la prise de parole de nos prestigieux invités, M. le Maire a ensuite présenté en détail les nouveaux bâtiments scolaires, et fait un point de situation sur les projets en cours et les défis à venir pour notre commune. A cette occasion, les Arthaziens ont pu découvrir une vidéo reprenant les projets et réalisations des trois dernières années, et participer à un touchant hommage à Fabienne Morel, conseillère municipale décédée l'an dernier.

L'ensemble du cortège a ensuite participé à la traditionnelle découpe du ruban, puis les Arthaziens ont pu visiter les nouvelles infrastructures et poser toutes les questions qu'ils souhaitaient, avant de se réunir à la salle communale pour déguster une tartiflette géante offerte par la commune.



Cérémonie du 11 novembre

Recueillement et hommage des arthaziens autour du conseil municipal et des sapeurs pompiers, ce jour du 11 novembre 2011 devant le monument aux morts de la Grande Guerre (1914-1918).





vie des associations

Forum des Associations Samedi 27 août 2011

Juste avant la rentrée des classes, en ce dernier samedi d'août, a eu lieu le deuxième forum des associations.

Neuf stands en tout dans la grande salle communale : Arthaz Entraide, Arthésia les amis de la danse, Arthaz Sports, M. Pietro Martone pour proposer des cours d'italien (pietro.martone@sfr.fr), Le Comité des fêtes, Familles Rurales d'Arthaz, La Société de chasse, Le Sou des écoles, Le Vovinam Viet Vo Dao.

Forum de découverte de nos associations pour les nouveaux habitants, d'inscriptions aux activités pour les habitués, et plaisir de se rencontrer et d'échanger, avant une nouvelle saison active pour tous ces bénévoles !





vie des associations

Loto du Tennis Club

Samedi 8 octobre 2011

Le traditionnel loto du Tennis Club a remporté cette année encore, un vif succès et rempli de joie les heureux gagnants.



Sou des Ecoles

Bourse aux vêtements hiver

Samedi 22 octobre 2011, 8h30, à la salle communale, ouverture de la bourse aux vêtements d'hiver. Une soixantaine d'exposants avaient mis en vente objets de puériculture et vêtements de 0 à 16 ans.

Les clients se sont succédés sur la journée pour dénicher les meilleurs articles, chacun étant à la recherche de la bonne affaire.

Tout le monde a pu préparer son entrée dans le froid en achetant manteaux, combinaisons... en limitant son budget.

En plus des vêtements dans la grande salle, nous pouvions trouver d'innombrables jouets pour tous les âges dans la petite salle pour le plus grand bonheur des enfants.

Les articles présentés sont de bonne qualité et parfois de grandes marques ce qui explique un tel engouement pour la bourse du Sou des Ecoles d'Arthaz.

**Prochaine bourse samedi 31 mars 2012,
vêtements printemps/été.
Infos sur site de la commune dès début mars.**





Arthaz Entraide

21^{ème} Salon d'Automne

Les 15 et 16 octobre derniers, de nombreux visiteurs ont pu découvrir ou revoir une trentaine d'artistes et artisans venus présenter leurs œuvres (bijoux, sculptures sur bois, sur béton cellulaire, meubles en carton, peintures, photophores, tricot, etc.). Nos talentueux artistes locaux étaient également présents: Catherine et ses délicates peintures sur porcelaine, Marie-Claude et ses merveilleuses aquarelles, Laurence et ses superbes photos de félins ainsi que Vincent Garand notre écrivain Arthazien. Un hypnothérapeute nous a fait découvrir les bienfaits de cette thérapie.

Le salon de la voyance et ses 7 voyantes, cartomanciennes ou médium a connu comme d'habitude une grande affluence.

Le traditionnel repas de midi a enchanté le palais d'une centaine de gourmets.

Arthaz Entraide vous remercie et vous donne rendez-vous les 31 mars et 1^{er} avril 2012 pour son XV^{ème} Salon de la Moto ancienne.



Une deuxième école en Haïti

Le 19 octobre 2011 a été inaugurée la deuxième école financée par Arthaz Entraide. Cette école, située à Pétionville près de Leogane où a été construite la première école, permet d'accueillir une centaine d'enfants de primaire répartis dans trois classes.

Nous remercions tous les donateurs qui ont permis la réalisation et la réussite de ces deux projets dont notre association est très fière.





un peu d'histoire

La menuiserie Berthet

Bientôt, les bâtiments qui ont abrité pendant plus de trois-quarts de siècle l'entreprise Berthet seront démolis et remplacés par la Maison Intergénérationnelle.

Tout a commencé en 1920 lorsque la scierie du Pont Neuf, exploitée par John et François Berthet est ravagée par un incendie. Les deux frères décident alors de se séparer. John ouvre à Reignier un commerce de matériaux de construction et François vient à Arthaz et construit le premier atelier de menuiserie et charpente sur le terrain de son épouse Joséphine Dumont, en face des écoles.

Son entreprise est prospère et s'agrandit jusqu'à l'arrivée en 1945 de ses deux fils Ernest et Francis, qui vont contribuer à leur manière à son essor et sa notoriété.

En 1973, Francis est seul aux commandes. Dans des locaux plus modernes et plus fonctionnels, toutes les machines sont changées (sauf la scie à ruban !!). La menuiserie est conservée mais l'entreprise se spécialise dans la rénovation (charpente et couverture) des clochers et châteaux. A son actif, une quinzaine de clochers dont celui d'Arthaz en 1979.



1979 - Rénovation
du clocher d'Arthaz



M. François Berthet
Fondateur de l'entreprise

Ce n'est qu'en 2008 que Francis se décide à prendre sa retraite...à 81 ans, fier d'avoir toujours les permis poids lourd, super-lourd et transport en commun !

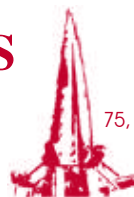
Une page de l'histoire de notre commune se referme avec un brin de nostalgie.

FRANCIS

BERTHET

Charpente - Couverture - Zinguerie
Cuivrierie - Travaux sp ciaux

75, Rte Pont-N-Dame - 74380 ARTHAZ-P.N.D.
Tel. 04 50 36 00 87 - Fax 04 50 36 01 50



Merci à M. Francis Berthet d'avoir accepté de retracer l'histoire de l'entreprise familiale et pour le prêt des photos, et à M. Raoul Jappel pour la rédaction de nos rubriques « Un peu d'histoire ».



Principales délibérations - Conseil du 5 juillet 2011

Choix du nouveau promoteur pour projet intergénérationnel : rectificatif délibération N°2011.04.10 du 21 avril 2010

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux négociations dans la rédaction du compromis de vente avec le promoteur VALMONT, il convient de rectifier un point concernant la délibération N°2000.04.10. Il s'agit de la vente des logements locatifs intergénérationnels sous forme de bail emphytéotique au profit de la commune, qu'il faudrait retirer de la délibération car il s'est avéré, après étude des différents projets, que cette solution ne pouvait pas être retenue en raison des dispositions législatives. Par conséquent, il invite les membres du conseil municipal à délibérer sur ce rectificatif à apporter à la délibération du 21 avril 2011.

Considérant que le dernier projet de compromis de vente répond en totalité au cahier des charges imposé,

Considérant que la solution d'un bail emphytéotique au profit de la commune pour les logements intergénérationnels n'est pas réalisable au motif que la commune ne peut pas imposer un tel bail au bailleur social si elle n'est plus propriétaire des terrains.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de rectifier la délibération N°2011.07.01 en date du 21 avril et de retirer la solution d'un bail emphytéotique au profit de la commune pour les logements intergénérationnels.

Personnel communal : recrutement d'un contrat unique d'insertion CAE

Monsieur Le Maire informe les conseillers que depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser

l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur non-marchand.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose de recruter une personne en CAE pour une durée d'une année qui exercerait les fonctions suivantes :

- agent d'accueil au secrétariat de la mairie à raison de 11 heures par semaine afin de seconder l'adjoint administratif à temps non complet et dans l'attente de la restructuration des services.

- ATSEM à l'école maternelle d'Arthaz à raison de 11 heures annualisées afin de seconder l'ATSEM titulaire suite à l'augmentation des effectifs en petite et moyenne section prévu pour la rentrée 2011.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité,

- **Décide** de recruter une personne éligible au CAE pour les fonctions d'agent d'accueil et d'ATSEM à partir du 1^{er} septembre 2011, pour une période de 12 mois, renouvelable une fois, avec un temps de travail de 22 heures hebdomadaires et une rémunération correspondant à l'indice minimum de la fonction publique territoriale à laquelle se rattacherait l'indemnité d'administration et de technicité.

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011.



Principales délibérations - Conseil du 6 septembre 2011

Renouvellement convention agence postale

Monsieur Le Maire informe les conseillers que la convention initiale relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale signée le 6 septembre 2006 est arrivée à expiration. Il convient par conséquent de la renouveler pour une durée de neuf années, sachant que des modifications ont été apportées à la convention initiale, soit :

- L'amplitude horaire ainsi que les heures d'ouverture sont désormais déterminées par la commune ;
- Le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle est fixé à 950 euros revalorisé chaque année ;
- Le plafond des retraits de dépannage d'espèces ou des demandes de versement est porté à 350 euros par titulaire et par compte sur 7 jours glissants ;
- L'agence postale est rattachée au bureau de la Roche-Sur-Foron au lieu de Reignier.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de renouveler la convention avec La Poste pour l'agence postale de la commune pour une durée de neuf années.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.

Instauration de la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que l'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006), codifié à l'article 1529 du code général des impôts (CGI), permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles. Il est précisé que la taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur une base égale à deux tiers du prix de cession (ce qui correspond à un taux réel de 6,66 %).

La taxe ne s'applique pas :

- lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition,
- aux cessions de terrains :
 - lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans,
 - ou dont le prix est inférieur ou égal à 15 000 euros,
 - ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents,
 - ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception,
 - ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrements (ou assimilées),
 - ou cédés, avant le 31 décembre 2009, à un organisme d'habitations à loyer modéré, à une société d'économie mixte gérant des logements sociaux, à l'association mentionnée à l'article L365-1 du code de la construction et de l'habitation, ou à un organisme bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L.365-1 du code de la construction et de l'habitation.
 - ou cédés, avant le 31 décembre 2009, à une collectivité territoriale, en vue de leur cession à l'un des organismes mentionnés à l'alinéa précédent (organisme HLM, SEM, etc.).

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

La présente délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue. Elle sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant cette même date.



Principales délibérations - Conseil du 4 octobre 2011

Modification du sens de circulation chemin des Côtes

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que suite aux réunions de quartier initiées en 2008, la problématique de la circulation du chemin des Côtes avait été évoquée. L'ATESAT a fourni une étude sur ce dossier et les conseillers municipaux se sont rendus sur place mardi dernier afin d'étudier les différentes options sécuritaires proposées.

Considérant d'une part le problème posé par la largeur du chemin des Côtes, la vitesse excessive ainsi que l'incivilité de certains automobilistes qui ne respectent pas le sens interdit et d'autre part le problème de sécurité publique posé par la circulation des automobilistes lors de la sortie sur la départementale 1205,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de cette voie,

Le conseil municipal, **entendu** l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre),

- **Décide** de fermer provisoirement dans un premier temps, par le biais de chicanes en plastiques, le chemin des Côtes au niveau de la départementale 1205.
- **Dit** qu'un courrier d'information aux usagers de cette voie sera distribué dans chaque boîte aux lettres.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à prendre un arrêté de circulation.

Principales délibérations - Conseil du 8 novembre 2011

Instauration de la Taxe d'Aménagement

Monsieur Le Maire informe les conseillers que suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement dans le cadre de la loi N°2010.1658 du 29 décembre 2010 de finance rectificative pour 2010, la Taxe d'Aménagement qui se substitue à la Taxe Locale d'Equipement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU. Elle répond à l'objectif de simplification des financements des équipements publics engendrés par l'urbanisation. Elle comprend une part communale et une part départementale. Concernant la part communale, le taux de la taxe d'aménagement peut être fixé par délibération du conseil municipal entre 1 et 5 %, voir 20 % sur décision motivée, avant le 30 novembre 2011. La T.A. sera ensuite applicable aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de

construire, d'aménager ainsi qu'aux déclarations préalables) déposées au 1^{er} mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité (3 voix contre),

- **Décide** d'instituer le taux de 4 % sur l'ensemble du territoire communal.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.



Etat civil 2011

Naissances

DUCRET Hugo, Christian né le 23.12.2010
GILLARD Nino, Henri né le 24.12.2010
GUIMET Lucas né le 16.01.2011
CHENEVAL Adrien, Aimé né le 01.03.2011
MERANDON Lina, Clémentine, Juliette née le 05.04.2011
DE BOBES RIES Cassandra née le 11.06.2011
WAGNER Nolan né le 05.07.2011
GUILLAUD Baptiste, Evanné le 20.08.2011
MOUSSIER Kaïs né le 25.10.2011
COMORETTO Gabin, Bruno, Rolland né le 30.11.2011

Mariages

GABRIELE Laetitia / MIGNOT Bruno Eric, Jean le 11.06.2011
PRECES RAMALHO Helder Manuel / RADET Céline Marguerite Evelyne le 13.08.2011
BARBIER Jérôme, Robert / CICCOLINI Katia le 22.10.2011

Décès

MESSERLY Louis, Emile décédé le 07.01.2011
LACROIX Francise, Louisa, épouse VIAL décédée le 23.01.2011
BORNAND Pierre, Fernand décédé le 26.01.2011
FUENTES Matias décédé le 19.05.2011
BLANCHET François, Robert décédé le 09.08.2011
FAVRY Marie-Rose veuve MOTTINT décédée le 02.09.2011
CAMY Madeleine, Marguerite épouse VUAGNOUX décédée le 21.09.2011
BROYER Raymonde, Clémentine décédée le 02.10.2011
BERARDOZZI Alexandre décédé le 24.11.2011



Demande de passeport simplifiée

Nouveau ! Les personnes souhaitant effectuer une demande de passeport peuvent le faire maintenant plus simplement, en remplissant en ligne le/les formulaire(s) sur le site Internet de la commune, en les imprimant, puis en les amenant en mairie avec les justificatifs demandés pour déposer un dossier complet. Vous trouverez ces formulaires dans la partie La Mairie/Démarches en mairie/Passeport.



Nouvelle rubrique Vidéo sur le site

Une nouvelle rubrique est disponible sur votre site Internet, regroupant les vidéos sur la vie de la commune.

Cette rubrique est accessible soit via le menu horizontal en haut de page, dans «Découvrir Arthaz», puis «Vidéos», soit en cliquant directement sur les icônes des vidéos du menu vertical situé à droite de la page d'accueil. Pour le lancement de cette rubrique, vous retrouverez la vidéo diffusée lors de l'inauguration du Groupe scolaire (en version rallongée puisqu'elle inclut 2 nouveaux sujets), ainsi que certaines des interviews en version non coupée. Ces vidéos sont également disponibles sur le site Dailymotion.

Inscriptions scolaires rentrée 2012

Qui est concerné ?

Tout enfant domicilié sur la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame ayant trois ans entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012 ainsi que tout enfant nouvellement domicilié sur la commune en âge de fréquenter l'école.

Démarches

L'inscription se déroule en trois temps :

- Pré-inscription en novembre et décembre 2011 au secrétariat de la mairie.
- Inscription administrative en mairie du 1er février au 19 mars 2012. La personne titulaire de l'autorité parentale devra venir en mairie munie du livret de famille et d'un justificatif de domicile ainsi qu'éventuellement du jugement de séparation ou de divorce. Un formulaire disponible au secrétariat et sur le site internet de la mairie, (rubrique école) devra également être complété et signé. A l'issue de cette démarche, un certificat d'inscription vous sera délivré.



- Admission définitive auprès de la directrice de l'école les lundis 6 et 27 février, 5, 12 et 19 mars 2012 de 8h30 à 17h00 (sans rendez-vous) muni du certificat d'inscription délivré par la mairie ainsi que du carnet de vaccination de l'enfant.



Petits rappels et bonnes résolutions pour la nouvelle année

Animaux domestiques



Propriétaire de chiens, malgré nos rappels et les arrêtés municipaux en vigueur, nous constatons encore trop de chiens qui aboient de façon intempestive ou qui divaguent sur la commune. Merci de prendre toutes les mesures utiles pour remédier à ces désagréments.

Ordures Ménagères



Merci de ne pas laisser traîner vos poubelles par souci d'hygiène. Veuillez les sortir le matin même du ramassage, voire la veille au soir (le lendemain si jour férié). Pour le bon déroulement de la collecte, il vous est désormais demandé de vous équiper de conteneurs conformes sans barre ventrale qui peuvent être soulevés mécaniquement par le camion.

Penser à trier vos déchets, des conteneurs pour le verre, le plastique ainsi que le papier sont disponibles à plusieurs endroits de la commune.

Sapins de Noël



Donnez une seconde vie à votre sapin de Noël !

Comme chaque année, la commune met à votre disposition un box au hangar municipal pour le dépôt de vos sapins de Noël.

Vous pouvez ainsi apporter votre sapin dépouillé de toutes décorations jusqu'au 20 janvier 2012, il sera ensuite déposé à la déchetterie intercommunale de Reignier pour recyclage et compostage.

Stationnement



Pour faire suite à plusieurs remarques, nous pensons utile de rappeler que la voie publique et ses accotements ne doivent pas être utilisés comme des aires de stationnement.

Afin d'éviter toutes gênes à la circulation, nous vous demandons de stationner et de faire stationner vos invités sur votre propriété uniquement. Votre responsabilité serait engagée en cas d'accident.



Mobilisation citoyenne

Le samedi 10 décembre 2011 une marche de protestation pour la sauvegarde du plateau de Loëx a rassemblé ses défenseurs.

Enfants, jeunes et moins jeunes, promeneurs, agriculteurs, cavaliers, cyclistes, élus ont défilé du stade de Loëx au centre de Bonne.



« Des crapauds, des oiseaux, des vélos mais pas d'autos »



« Non, nos enfants ne mangeront pas du goudron ! »





En février 2012, le Centre Hospitalier Annemasse-Bonneville s'installe à Contamine sur Arve et devient le CHAL.



Votre nouvel hôpital public

Regroupement des hôpitaux d'Annemasse et de Bonneville, le CHAL, d'une capacité totale de **445 lits**, accueillera ses premiers patients à Contamine sur Arve le **1^{er} février 2012**.

Ce nouvel outil entend apporter une réponse adaptée aux missions de l'hôpital public pour une région dont la population connaît une croissance et un vieillissement nettement supérieurs à la moyenne nationale.

LES MISSIONS DU CHAL

- >>> apporter une offre de soins complète pour toutes les pathologies de la population du territoire Haute-Savoie Nord par :
 - . une gamme encore plus large de spécialités médicales et chirurgicales ;
 - . des services de grande technicité uniques sur le bassin genevois ;
 - . une diversité des modes d'hospitalisation (hôpital de jour, hôpital de semaine, hospitalisation à domicile) pour améliorer la prise en charge du patient.



- >>> défendre les valeurs de l'hôpital public :

- . l'accessibilité aux soins pour tous, avec des tarifs de prestations maîtrisés et une facturation transparente et simplifiée ;
- . la continuité des soins 24h/24, avec une permanence médicale dans les spécialités à risque.

- >>> offrir des conditions d'accueil améliorées :

- . une forte proportion de chambres individuelles ;
- . de nombreux espaces de service et de convivialité ;
- . un accès facilité, un vaste parking ;
- . un cadre agréable, apaisant, préservé.

- >>> garantir la diversité et la pérennité de l'offre de soins par une coopération forte avec les acteurs de santé du territoire.

- >>> proposer aux professionnels des conditions de travail adaptées et un projet social qui favorise l'épanouissement et l'évolution de carrière.

- >>> respecter son environnement par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la ressource en eau, le choix d'un bâtiment à haute qualité sanitaire, la préservation des espèces protégées...

Ainsi, le CHAL entend répondre aux défis d'une santé publique proche, exigeante et engagée.

LE PLAN D'ACCÈS

- >> à une dizaine de minutes des grandes agglomérations (Annemasse, Bonneville, La Roche sur Foron).
- >> accessibilité directe depuis les grands axes de circulation (autoroute, départementales)
- >> aux abords d'un nœud autoroutier (à 150 km de Lyon et de Grenoble, à 15 km des Hôpitaux Universitaires de Genève)
- >> desserte prévue en transport en commun.

L'ADRESSE DU CHAL

558, route de Findrol - BP 20 500
74130 Contamine sur Arve
T : 04 50 82 20 00 - F : 04 50 82 22 25
www.ch-alpes-leman.fr



Mont Salève en fête Dimanche 4 septembre à l'Observatoire



Depuis 2002, année de lancement de la fête Mont Salève en marche, organisée par le Syndicat Mixte du Salève, le soleil a toujours été au rendez-vous. Cette année, la météo était moins favorable pour « Mont Salève en fête », qui se déroulait sur le site de l'Observatoire le dimanche 4 septembre 2011.

Une matinée sportive pour 300 courageux !

Mais cette météo n'a pas arrêté 300 fidèles promeneurs, randonneurs pédestres, vététistes et cyclistes, partis des différents villages du piémont du Salève. Ils se sont retrouvés en fin de matinée à l'Observatoire où le Syndicat Mixte du Salève accueillait les courageux participants en leur offrant une lampe dynamo et des barres de céréales, des yogourts et du lait de ses partenaires Migros et les Laiteries Réunies.

Marcher, ça creuse !

Sur place, le public a pu se restaurer en dégustant les produits des producteurs locaux tous au rendez-vous eux aussi : fromage, charcuterie, miel, tartes, jus de pommes, vins, pain bio, bière du Mont Salève... Tous étaient regroupés sous les chapiteaux où l'ambiance était festive et dansante au son de l'accordéon ! D'autres ont trouvé refuge au restaurant de l'Observatoire ou sous les yourtes en sirotant un thé tibétain près du temple.

De nombreuses animations avant la pluie !

Jusque vers 14h30 le public a également pu profiter des animations proposées : balades en âne avec la ferme de Chosal, le bureau de la montagne et en calèche avec Marc LACHENAL, jeux avec la Maison du Salève...

Les Aigles du Léman ont pu présenter leurs rapaces en vol, Marc Agnelet et son chien de berger Border Collie ont exposé l'art de la conduite des moutons.

A l'abri des chapiteaux, les visiteurs ont pu découvrir les richesses du Salève au travers des stands d'associations locales : les champignons avec l'association la Chanterelle, les richesses du

Vuache avec Syndicat d'Aménagement du Vuache, la nature avec la Campagne d'Éducation Respectueuse de la Faune et la Flore, les oiseaux avec la Ligue de Protection

des Oiseaux 74, l'histoire locale avec la Salévienne, les activités de loisirs avec les offices de tourisme de Saint-Julien et d'Annemasse-les Voirons-agglomération...

Le temps s'est sérieusement gâté en début d'après-midi et les balades géologiques, des alpages, et de découverte des fleurs de montagne ont malheureusement été annulées. Le mur d'escalade, encadré et animé par le secours en montagne, a été plus mouillé qu'escaladé !

Proxigem et Gembus, services de transport à la demande, ainsi que la navette du téléphérique ont eu un vif succès du fait de la météo ! Ces navettes ont permis aux participants de se rapprocher un peu de leur lieu de départ !

Signature du Plan Pastoral Territorial :

Cette journée a également été marquée par la signature officielle du Plan Pastoral Territorial du Salève avec la région Rhône Alpes, représentée par le conseiller régional et maire d'Annemasse, Christian DUPESSEY. Ce plan permettra de financer des actions pour maintenir et développer la pratique du pastoralisme sur ce massif qui compte 1013 hectares de pâturages repartis en 39 alpages. Parmi les actions envisagées, l'amélioration de l'accès aux alpages, l'alimentation et la distribution de l'eau sur l'alpage et dans les bâtiments d'habitation, la sensibilisation des usagers du Salève au respect des alpages et des travaux d'entretien et de valorisation du patrimoine alpestre remarquable du massif.

Remerciements :

Le syndicat Mixte du Salève remercie tous les participants qui malgré le temps ont participé à cette journée : les randonneurs, cyclistes et vététistes, les producteurs, les associations, les animateurs, les partenaires...et vous donne rendez-vous le premier dimanche de septembre de l'année prochaine !





«**REALISER UN COMPOST DE QUALITE**»

**Réunion publique
vendredi 9 MARS à 18H**

**Maison Intercommunale Cécile Bocquet
160 Grande Rue à REIGNIER**

Depuis 3 ans la Communauté de Communes met à disposition de ses habitants des composteurs à 15 €. En complément de cet outil, quelques règles simples sont nécessaires pour obtenir un bon compost. L'ambassadeur du SIDEFAGE vous fournira les clés de la réussite d'un compost de qualité. Il répondra également à vos questions sur le tri et la réduction des déchets lors de cette soirée conviviale.

arve-saleve.fr • 04 50 43 46 14

 au cœur
d'un avenir plus vert

quelques dates à noter...

- | | |
|-----------------|---|
| 7 janvier 2012 | Vœux du Maire – Municipalité – Salle communale |
| 7 janvier 2012 | Commande fioul et bois – Familles Rurales – Sous-sol de la mairie |
| 13 janvier 2012 | Assemblée générale – Association de la Bédière – Salle communale |
| 21 janvier 2012 | Loto – Comité des fêtes – Salle communale |
| 4 février 2012 | Troc Pêche – Association de la Bédière – Salle communale |
| 3 mars 2012 | Concours de belote – Sou des écoles – Salle communale |
| 18 mars 2012 | Repas des aînés – Familles Rurales – Salle communale |
| 24/25 mars 2012 | Salon de la moto – Arthaz Entraide – Salle communale |
| 31 mars 2012 | Bourse au vêtements – Sou des écoles – Salle communale |

Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées